



ARRETE n°04/2025
Réglementant le stationnement
à l'occasion des travaux de
branchement aux réseaux de
l'espace sportif route de Dambach

Le Maire de la Commune de Scherwiller

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4.

Vu le Code de la Route notamment les articles R 110.1, 110.2, 411.8, 411.24, 417.9 et 417.10.

CONSIDERANT qu'en raison des travaux de branchement aux réseaux de l'espace sportif situé Route de Dambach, effectués par l'entreprise VOGEL de SCHERWILLER, il convient de prendre des mesures de police de stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux.

ARRETE

Article 1^{er} : Durant la réalisation des travaux de branchement aux réseaux situé sur le parking de l'espace sportif Route de Dambach, effectués par l'entreprise VOGEL de SCHERWILLER pendant la période **du 13 au 31 janvier 2025**, le parking de l'espace sportif situé route de Dambach sera indisponible durant toute la période des travaux.

Article 2 : Le chantier sera annoncé aux usagers par la pose de part et autre du lieu des travaux des panneaux de signalisation temporaire de chantier adéquats et conformes. Le balisage de la zone de chantier sera indiqué par la mise en place d'une clôture HERA d'une hauteur de 2 mètres

Article 3 : Tous les matériels, véhicules et matériaux nécessaires au chantier seront positionnés à l'intérieur de la zone balisée. Ils ne devront pas faire obstacle à la circulation des agents sur le chantier et ne pas cacher la signalisation posée. Le mouvement des engins et matériels devra être compris dans la zone balisée.

Article 4 : La signalisation temporaire de chantier sera mise en place l'entreprise VOGEL chargée de l'exécution des travaux.

Mairie de Scherwiller

1, place de la Libération

tél: 03 88 58 33 33

67750 SCHERWILLER

fax: 03 88 82 71 74

www.scherwiller.fr

courriel: mairie@scherwiller.fr

Article 5 : Tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon les usages locaux et dont ampliation est transmise à :

- M. le Chef de la Police Municipale Pluricommunale
- M. le Commandant de la Communautés de Brigades de Sélestat-Châtenois-Villé
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Chef de Section des Sapeurs-Pompiers de Scherwiller
- SMICTOM d'Alsace Centrale

Scherwiller le 09 janvier 2025

Le Maire



Olivier SOHLER



Pour information :

- VOGEL** (schaeffer.christian@vogeltp.com)